



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 158-03-2024-1

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 340 000 \$ POUR LA
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART
MÉMORIAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION
DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU
PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (CPRQ) – VOLET 2 –
DOSSIER N° Q23R06A-934.02 MU V2**

Veillez prendre avis que le 8 avril 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 158-03-2024-1.

Le règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 4 340 000 \$ afin de financer l'intégralité des travaux de transformation de l'édifice de l'église Bishop Stewart Memorial dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du CPRQ.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2024.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Maike Storks, OMA
Greffière adjointe